



Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 2 décembre 2013
Idaff 1522915 – TRX – C. 28/2 - mb

Réponse à la résolution du Conseil communal du 28 mai 2013 « Quelle place pour les transports publics ? »

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 28 mai 2013, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de l'interpellatrice disant : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre différentes mesures qui incitent les automobilistes à venir au centre-ville par les transports publics lors des samedis précédant Noël, par exemple la mise en place de panneaux indiquant les disponibilités dans les différents parkings de la ville, aux entrées de la ville et dans les endroits jugés stratégiques, en partenariat avec les entreprises propriétaires de parkings publics* ».

En réponse à cette résolution, la Municipalité vous informe qu'elle suivra attentivement les charges de trafic à la rue Centrale et leur impact sur les lignes de transports publics durant les samedis 14, 21 et 28 décembre 2013.

Pour ce qui concerne l'installation de panneaux d'information sur le taux d'occupation des parkings, la Municipalité rappelle qu'elle y a renoncé par le passé pour des raisons financières. Toutefois, elle continue à juger la mise en œuvre de panneaux indiquant les disponibilités des différents parkings intéressante. Ce type de panneau permettrait entre autre de diminuer le trafic automobile généré par la recherche de place de parc tout au long de l'année et particulièrement en cette période critique de Noël.

En novembre 2010, la Municipalité avait informé votre Conseil sur l'abandon du projet de mise en place et de gestion de panneaux d'information à message variable en ville de Lausanne. Composés d'un écran permettant la diffusion de textes et d'images, ces panneaux devaient être destinés à informer les usagers des principaux axes routiers aux entrées de ville (info trafic, alertes enlèvements, etc.) et renforcer la promotion des manifestations culturelles et sportives lausannoises. Pour rappel, le coût du système susmentionné, estimé à environ 2 millions de francs entièrement à la charge de la Ville, avait été jugé trop élevé par la Municipalité.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



La question des parkings est redevenue d'actualité avec la mise à l'enquête des AFTPU, suite aux discussions engagées entre les commerçants, les Transports publics lausannois et la Municipalité pour la réalisation du tramway t1 et du bus à haut niveau de service (BHNS) Confrérie St-François. L'une des pistes consisterait à relancer un projet dans un cadre plus large en y associant les commerçants, les propriétaires et les exploitants des parkings pour trouver une solution dont l'objectif consisterait à réduire les déplacements générés par la recherche de places de parc. Cette étude semble pertinente au vu des nombreux changements que va engendrer l'arrivée des axes forts et elle aurait l'avantage d'optimiser les coûts à la charge de la Ville de Lausanne. La Municipalité ne manquera pas d'informer votre Conseil en cas d'évolution sur cette question des panneaux d'information à messages variables.

Enfin, la Municipalité rappelle que les axes Terreaux-St-François et rue de Genève, entre le giratoire du Port-Franc et la place de l'Europe, vont être prochainement fermés à la circulation des TIM. Ces actions vont sensiblement améliorer la progression des transports publics dans l'hyper centre et par conséquent leur attractivité pour les déplacements au centre-ville.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter